

Habitation – 3 rue Henri IV



Identifiant fiche : 005

Localisation :

Adresse : 3 rue Henri IV
95420
Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°685

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Maison rurale

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Elément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Description – Justification de la prescription

La propriété est située dans le bourg de Wy-dit-Joli-Village. Elle est composée de deux bâtiments, aux pignons respectifs sur rue, qui se répondent de part et d'autre d'une cour végétalisée et arborée (a). La cour est close par une grille (b) en fer forgé noire à double battants, fixés d'un côté à la construction principale (1) et de l'autre à un pilastre enduite d'un mortier au ciment. La limite entre l'espace public et privé est enfin complétée d'un muret en moellon de pierre calcaire à joints beurrés, recouvert d'un chapeau en ciment, et surmonté d'une lisse pleine en ferronnerie peinte en noir.



La bâtisse (1) la plus imposante offre un gabarit R+2+C côté cour, il s'agit d'un corps d'habitation. **On lui observe deux phases de construction**, respectant deux types de maçonneries :

- pour la façade côté cour et les deux tiers des pignons, une maçonnerie de moellons de pierre calcaire à joints beurrés, correspondant à la construction originelle ;
- tandis que la façade ouest et le complément des pignons sont construits en pierre de taille.

Pour la première, des chaînages en pierre de taille sont présents sur l'ensemble des angles de la construction d'origine, en partie absorbés avec l'extension ultérieure de la bâtisse, mais encore bien visibles. Une corniche vient terminer les murs de façades. Les baies sont nombreuses.

Côté cour elles rythment la façade dans sa largeur, et s'alignent les unes aux autres quel que soit l'étage. Les menuiseries sont en bois de couleur blanche, à petit bois. Sur les élévations en moellons, les encadrements sont réalisés en mortier bâtard de chaux blanche, les appuis de fenêtres eux en ciment. Des garde-corps en fer forgé noir assurent la sécurité des baies du deuxième étage, tandis qu'une simple traverse est installée au niveau des baies du premier. Des volets en bois, peints en bleu clair habillent les ouvertures du rez-de-chaussée et du premier étage. Deux fenêtres ont également été créées côté rue, en rez-de-chaussée et au premier étage : en évitant ainsi un imposant pignon aveugle, elles sont certainement entre autres une précieuse source de lumière.

Quant à l'extension ouest, réalisée en pierre de taille : la façade est ponctuée d'ouvertures aux appuis en ciment, et avec - à l'étage - des lucarnes jacobines habillées de barreaux en fer forgé noir. La partie pignon est également agrémentée d'une porte et d'une fenêtre à l'étage.

Près de la rue, le toit de la construction originelle a été prolongé afin d'intégrer l'extension, tandis qu'à l'opposé, il se prolonge par un toit à deux pans, leur composante est uniforme - tuiles plates rouges. Quatre cheminées couronnent cette toiture, trois d'entre elles sont en maçonnerie pierre et brique avec mitrons en poterie, la dernière est en préfabriqué béton.

Une dépendance (2) ponctue également l'est de la cour, son pignon sur rue est en moellon de pierre calcaire à joints beurrés, agrémenté de deux fenêtres en bois, blanches, à petits bois. La façade sur la cour présente une ossature bois, ponctuée d'ouvertures de profils différents créées au gré des usages du bâtiment. Cette ancienne grange est couverte d'un toit à deux pans en ardoises.



– **Prescriptions - Éléments à préserver :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits des constructions
- La nature et le traitement des parements de façades
- Les lucarnes jacobines
- La forme des toitures
- Les menuiseries en bois
- Les chaînages verticaux
- Les corniches
- L'intégrité de la cour

– **Recommandation - Éléments à caractère dénaturant :**

Les travaux de rénovation d'ouvrage doivent conserver la cohérence entre les matériaux en place et ceux nouvellement employés.

- Les maçonneries
- Il conviendrait de remplacer l'enduit au ciment du pignon de l'annexe (2) par un mortier bâtard de chaux blanche en cohérence avec les joints de maçonnerie de l'habitation principale (1)
- De même pour les appuis de fenêtre en béton du bâtiment 1
- Pour le pilastre d'entrée de la cour en enduit ciment, préférer une maçonnerie en harmonie avec l'habitation principale



- Les cheminées
- Les chapeaux de cheminée en béton doivent être remplacés par des mitrons en terre cuite

- Les antennes râteaux
- On doit privilégier une installation de ces équipements non visible depuis l'espace public

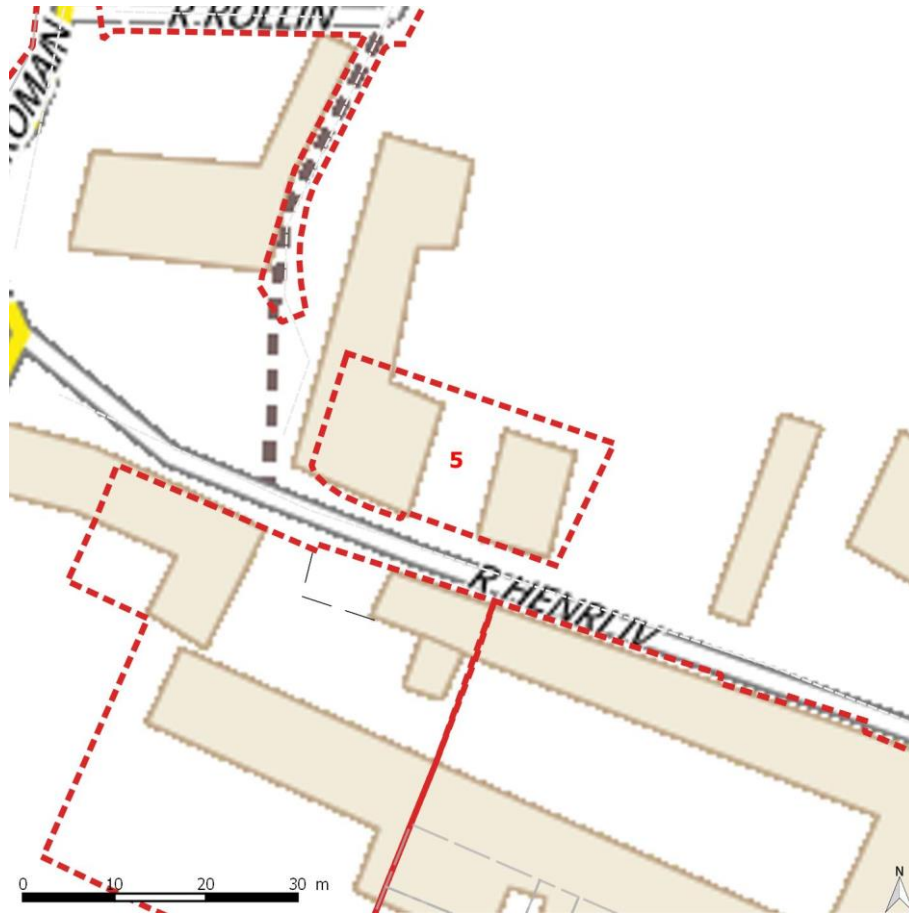


- Les nouveaux percements de baie
- En façade, ils doivent reprendre impérativement le système constructif des ouvertures des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions devront être identiques aux baies déjà présentes.



- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

